

CVMO

Énoncé de priorités
pour l'exercice 2007-2008

Introduction

La *Loi sur les valeurs mobilières* exige de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) la publication, au plus tard le 30 juin de chaque année, d'une déclaration rédigée par le président, qui décrit les priorités visées par la commission pour l'exercice en cours. La CVMO s'engage en permanence à fournir ses services de réglementation de manière professionnelle et à collaborer étroitement avec ses collègues des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ainsi qu'avec les participants au marché, afin de faire en sorte que le système de réglementation demeure pertinent pour notre marché en évolution.

Mandat

Le mandat de la CVMO est fixé par la loi :

Protéger les investisseurs de pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses, et favoriser des marchés financiers équitables et efficaces qui inspirent confiance.

Rôle

La CVMO protège et renforce l'intégrité et la qualité des marchés des valeurs mobilières de l'Ontario pour les investisseurs nationaux et internationaux, les émetteurs, les intermédiaires et les autres participants au marché. Nous fonctionnons de manière souple et responsable, en phase avec les marchés de valeurs mobilières dynamiques que nous réglementons. Nous nous efforçons d'agir de pair avec d'autres organismes de réglementation au Canada et à l'échelle internationale.

Message du président



La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario travaille à renforcer la confiance dans l'intégrité, l'équité et la compétitivité des marchés financiers de l'Ontario au nom des investisseurs, des sociétés ouvertes et des autres participants au marché. La santé de l'économie de notre pays repose largement sur la vigueur de nos marchés.

La commission, dans le présent Énoncé de priorités, a décrit les objectifs stratégiques qui lui permettront de s'acquitter de son mandat, et a identifié des initiatives

spécifiques à l'atteinte de chaque objectif pendant l'exercice en cours. Comme vous serez à même de le constater, nous nous efforçons de mener à bien des programmes de conformité efficaces, à faire en sorte que la loi soit appliquée de manière vigilante, à renforcer la protection des investisseurs, ainsi qu'à stimuler la responsabilisation des organisations.

La CVMO maintiendra une approche proactive afin de prévenir, de dépister et de dissuader tout acte défavorable aux investisseurs et aux marchés en général. En outre, nous nous efforcerons de renforcer le système de réglementation dans le cadre des organismes de réglementation des valeurs mobilières provinciaux et territoriaux du Canada.

J'espère que notre Énoncé de priorités vous apportera une bonne compréhension des objectifs et de l'orientation de la commission, c'est-à-dire de nos efforts pour protéger les investisseurs et pour favoriser la confiance dans l'intégrité des marchés financiers de l'Ontario.

Avec mes salutations distinguées,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'D. Wilson', written in a cursive, flowing style.

David Wilson

Président et PDG

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Défis à relever

La CVMO fait face à de nombreuses difficultés dans ses efforts pour s'acquitter de son mandat et atteindre ses objectifs, notamment la prestation d'une solide protection aux investisseurs, l'exécution de programmes de conformité et d'application de la loi efficaces, et une réglementation efficiente dans un marché en constante évolution. La structure canadienne, qui regroupe 13 organismes de réglementation des valeurs mobilières provinciaux et territoriaux, crée des problèmes dans le cadre de la collaboration avec d'autres organismes de réglementation en vue du renforcement du système de réglementation. Ces défis mettent en relief l'importance liée au maintien de la confiance dans l'équité et dans l'efficacité des marchés financiers.

Au cours des dernières années, la communauté des investisseurs s'est fortement agrandie, car presque chaque Canadien adulte possède des investissements dans les marchés financiers, soit par investissement direct dans l'épargne, soit par investissement indirect dans les fonds mutuels ou les caisses de retraite. De plus en plus d'investisseurs comptent sur les marchés financiers pour accroître leur patrimoine, acheter une maison et améliorer leur niveau de vie ainsi que celui de leur famille. En outre, dans une société vieillissante, les Ontariens compteront toujours davantage sur les marchés financiers pour préserver leur actif et générer un revenu fixe au moment de leur retraite. Afin de satisfaire à de telles exigences de la part des investisseurs, le secteur de l'investissement a créé des produits, des services, des stratégies et des conseils d'investissement de plus en plus innovants, et quelquefois hautement sophistiqués.

L'élargissement de la communauté des investisseurs, qu'il s'agisse des grands investisseurs ou des épargnants, a intensifié les problèmes liés au risque d'investissement. Alors que les Canadiens sont plus que jamais sensibilisés à l'importance de la planification financière personnelle, le besoin d'éduquer les investisseurs se fait de plus en plus sentir. L'un des défis que la CVMO s'efforce de relever consiste à toujours mieux comprendre les besoins des investisseurs et à y répondre. Il nous faut mettre l'accent en permanence sur l'assurance d'une réglementation respectée et d'une information adéquate. Nous devons également aiguïser notre vigilance dans le cadre de nos activités d'application de la loi afin de prévenir, de détecter et de dissuader tout acte défavorable aux investisseurs et aux marchés en général. Ce faisant, nous favoriserons la confiance des investisseurs dans l'équité et l'efficacité des marchés financiers.

Le secteur actuel des valeurs mobilières opère dans un marché mondial, et les sociétés ouvertes canadiennes entrent en concurrence avec les sociétés du monde entier pour découvrir des sources d'investissement rentables. Les entreprises comptent sur les marchés financiers pour leur fournir les fonds nécessaires au démarrage de nouvelles entreprises et pour permettre la croissance des entreprises en place. La concurrence mondiale en matière d'investissement a contribué à l'émergence de nouvelles structures du marché, à l'apparition d'innovations technologiques dans les systèmes de négociation et au développement de nouveaux produits d'investissement.

Les organismes de réglementation des valeurs mobilières doivent relever le défi et suivre le rythme du niveau d'innovation au sein du marché, ainsi qu'équilibrer les coûts de

réglementation. Notre cadre de réglementation doit faciliter la compétitivité des entreprises de l'Ontario dans un contexte mondial, et promouvoir la capacité d'adaptation de nos marchés financiers. L'obtention d'un bon équilibre comprend l'élaboration d'une réglementation et de politiques concrètes, responsables et transparentes, tout en évitant soigneusement de placer de trop lourds fardeaux sur les participants au marché. La poursuite de la flexibilité et de l'équilibre de nos marchés financiers contribuent à leur attrait auprès des investisseurs nationaux et internationaux. Ces investisseurs répondront aux besoins des sociétés canadiennes privées et ouvertes.

La CVMO collaborera avec ses collègues provinciaux, territoriaux et internationaux en vue de favoriser un cadre de réglementation harmonisé et modernisé. De pair avec le gouvernement de l'Ontario, nous apporterons notre soutien aux mesures cohérentes qui créeront un organisme de réglementation commun, un recueil commun de lois sur les valeurs mobilières et un barème de tarification unique pour le Canada. Les marchés financiers sont un élément essentiel du moteur de la croissance économique en Ontario, et nous sommes convaincus qu'une réforme réglementaire ne peut que profiter aux investisseurs, aux entreprises et à la province en général.

Dans ce contexte, nous devons nous assurer que la CVMO se comporte en organisation efficace, responsable et souple dans la prestation de ses services aux investisseurs, aux émetteurs, aux intermédiaires et aux autres participants au marché. Nous continuerons également de maintenir d'excellents contrôles internes et de promouvoir un bon état d'esprit au sein du personnel.

Objectifs

Le mandat de la CVMO est de protéger les investisseurs de pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses, et de favoriser des marchés financiers équitables et efficaces qui inspirent confiance. Pour s'acquitter de son mandat, la commission a identifié quatre objectifs stratégiques à atteindre dans les cinq prochains exercices. Les voici :

1. Identifier les questions importantes et y répondre dans les meilleurs délais;
2. Exécuter des programmes de conformité et d'application de la loi équitables, énergiques et opportuns;
3. Se faire le champion de la protection des investisseurs, en particulier des épargnants;
4. Favoriser et promouvoir une organisation plus souple, plus efficace et plus responsable.

L'Énoncé des priorités est un document annuel requis par la *Loi sur les valeurs mobilières*. L'énoncé de cette année décrit les objectifs stratégiques de la commission pour les cinq prochaines années, ainsi que les initiatives particulières à l'exercice 2007-2008, qui sont destinées à l'atteinte de chacun de ces objectifs.

PREMIER OBJECTIF – Identifier les questions importantes et y répondre dans les meilleurs délais.

Notre but est de répondre aux préoccupations actuelles tout en anticipant les défis de demain. Nous souhaitons être un leader stratégique dans l'accomplissement de notre mandat en faveur des investisseurs et des marchés de l'Ontario. Nous prendrons les mesures suivantes :

- Nous consulterons les investisseurs, les émetteurs, les intermédiaires, les autres participants du secteur et les universitaires, et nous collaborerons avec eux;
- Nous identifierons les tendances et les problèmes émergents, et nous mettrons au point des solutions pour les résoudre dans un cadre axé sur le risque;
- Nous collaborerons avec le gouvernement de l'Ontario, les autres organismes de réglementation des valeurs mobilières et les participants au marché afin de renforcer le système de réglementation des valeurs mobilières de l'Ontario. Nous travaillerons en vue d'harmoniser, de simplifier et de moderniser les lois sur les valeurs mobilières, avec l'objectif d'éliminer les exigences caduques et redondantes afin d'alléger le fardeau réglementaire pour les participants au marché;
- Nous continuerons d'examiner différentes approches de la réglementation des valeurs mobilières, telles que la réglementation axée sur les principes, et nous adopterons les meilleures pratiques de réglementation appliquées par d'autres juridictions canadiennes et internationales afin de soutenir les marchés et les investisseurs en Ontario. Nous travaillerons en vue de renforcer la compétitivité mondiale de nos marchés financiers, et nous favoriserons des relations de coopération avec les autres organismes de réglementation des valeurs mobilières et les organismes de normalisation;
- Nous nous servirons de la gamme complète des outils à notre disposition pour nous acquitter de notre mandat, et nous attribuerons des priorités à tous nos travaux en fonction de nos objectifs stratégiques;
- Nous ferons en sorte que nos priorités soient transmises de manière efficace et au moment opportun.

Au cours de l'exercice 2007-2008, nous prévoyons en particulier les mesures suivantes :

- Nous progresserons dans le renforcement du régime d'inscription en harmonisant, en simplifiant et en modernisant les exigences actuelles en matière d'inscription;
- Nous améliorerons la divulgation de la rémunération de la haute direction en proposant des amendements à la Norme canadienne 51-102 *sur les obligations d'information continue*;

- Nous harmoniserons et nous moderniserons les exigences relatives aux prospectus en proposant des mises à jour de la Norme canadienne 41-101, *Exigences générales relatives aux prospectus*;
- Nous achèverons et nous mettrons en œuvre la Norme canadienne révisée 52-109 *sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* afin d'apporter une plus grande transparence à l'état du contrôle interne de l'information financière par les émetteurs;
- Nous réévaluerons l'impact de la Norme canadienne 54-101, *Communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujetti*;
- Nous identifierons les moyens appropriés pour répondre aux préoccupations soulevées par des investisseurs relatives à la vente et la distribution des billets à capital protégé;
- Nous surveillerons la mise en œuvre de la Norme canadienne 81-107 *sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissements* afin d'évaluer son efficacité à gérer les conflits d'intérêt auxquels les gestionnaires de fonds de placement doivent faire face;
- Nous proposerons des amendements à la Norme canadienne 81-106 *sur les obligations d'information continue des fonds d'investissement* afin d'offrir des directives concernant les principes de juste valeur du marché auxquels les fonds de placement doivent recourir pour calculer la valeur nette de leurs actifs, et pour éviter que les gestionnaires de fonds de placement aient à modifier leurs pratiques d'évaluation pour s'aligner sur les nouvelles normes de calcul comptables;
- Nous identifierons la réponse réglementaire appropriée aux développements du marché dans les domaines des fonds de placement non conventionnels et des produits structurés, tels que les obligations à options offertes dans un prospectus préalable;
- Nous aborderons les récents développements du marché en collaborant avec les Services de réglementation du marché Inc. en vue de mettre à jour les règles du Système de négociation parallèle (SBP) (la Norme canadienne 21-101, *Le fonctionnement du marché* et la Norme canadienne 23-101, *Les règles de négociation*) pour améliorer la cohérence des règlements au niveau des organismes d'autoréglementation et au niveau des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM);
- Nous mettrons en œuvre la Norme canadienne 24-101, *Appariement et règlement des opérations institutionnelles*, et nous soutiendrons les progrès du secteur en direction d'un appariement des opérations institutionnelles à la date de négociation, ou « T », à partir du 1^{er} juillet 2008;

- Nous collaborerons avec les ACVM en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de pratiques qui permettront aux organismes de réglementation d'interpréter et d'appliquer les exigences en matière de valeurs mobilières;
- Nous travaillerons avec les ACVM en vue d'élaborer les interfaces appropriées entre la CVMO et tout membre des ACVM qui donne suite à la phase 2 du régime de passeport proposé;
- Nous alignerons notre système de réglementation des valeurs mobilières sur les pratiques d'excellence internationales en participant à l'initiative de mise à jour de l'évaluation du secteur financier du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale;
- Nous évaluerons l'impact politique et opérationnel sur le marché de l'adoption des normes internationales en matière de rapport financier, qui remplaceront les principes comptables généralement reconnus au Canada, et nous mettrons en œuvre une stratégie pour en faciliter la transition.

DEUXIÈME OBJECTIF – Exécuter des programmes de conformité et d'application de la loi équitables, énergiques et opportuns.

Un régime de conformité et d'application de la loi opportun et approprié est essentiel pour favoriser la confiance dans les marchés financiers et pour empêcher que l'on porte préjudice aux investisseurs. Le cadre de la réglementation et de l'application de la loi du Canada est perçu par de nombreux intervenants comme étant fragmenté et ne fonctionnant pas de manière efficace. Pour résoudre ce problème, nous prendrons les mesures suivantes :

- Nous mettrons l'accent sur les ressources supplémentaires en matière d'application de la loi et de conformité, et nous assurerons une coordination efficace entre les directions de la CVMO en ce qui concerne les écarts de conduite au sein du marché;
- Nous identifierons les lacunes dans le cadre de l'application de la loi, et nous coopérerons avec nos homologues en vue de trouver des solutions concrètes;
- Nous améliorerons l'efficacité de nos travaux d'application de la loi en réduisant les délais nécessaires à la conduite des enquêtes et en faisant progresser les démarches réglementaires;
- Par notre leadership et notre assistance, nous améliorerons la collaboration entre les organismes de réglementation et d'application du droit pénal canadiens et internationaux.
- Nous encouragerons la coopération interjuridictionnelle afin de renforcer la coordination des efforts d'enquêtes, de l'application de la loi et des outils juridiques de l'application de la loi;
- Nous ferons preuve d'une transparence accrue grâce à une communication opportune et efficace des mesures d'application de la loi, lorsqu'elles sont justifiées.

Au cours de l'exercice 2007-2008, nous prévoyons en particulier les mesures suivantes :

- Nous articulerons et nous promouvrons un énoncé de priorités clair en matière d'application de la loi et de conformité;
- Nous améliorerons les processus internes d'identification et de transfert de cas à l'Application de la loi en fonction d'une approche de la réglementation axée sur le risque;
- Nous augmenterons le nombre de procédures de mise à exécution commencées dans les quatre mois suivant la date de transfert au Contentieux, dans les cas où aucune discussion de conciliation n'a eu lieu;

- Nous rendrons la protection offerte aux investisseurs contre les fraudes et les escroqueries plus efficace en créant une unité spéciale multidisciplinaire qui enquêtera sur les crimes économiques, tels que les distributions illégales et le commerce non inscrit de valeurs mobilières;
- Nous mettrons en œuvre de nouvelles améliorations du traitement et de l'archivage électronique des pièces justificatives, afin que les investisseurs et les conseillers juridiques puissent y accéder plus efficacement et de manière plus rentable, et nous offrirons une meilleure communication des documents;
- Nous augmenterons l'efficacité et la valeur du programme d'examen de l'information continue des sociétés émettrices en continuant la mise en œuvre d'une approche spécialisée du secteur. Nous recourrons à des ressources externes lorsque nous aurons besoin de connaissances spécialisées du secteur afin d'atteindre les objectifs du programme;
- Nous accentuerons l'utilisation, entre les directions, des examens coordonnés sur place des participants au marché dans le domaine des fonds de placement;
- Nous appuierons les efforts des ministres de la justice fédéraux, provinciaux et territoriaux pour la mise au point de recommandations visant à améliorer le régime d'application de la loi au Canada dans le cadre des fraudes en matière de valeurs mobilières et autres crimes économiques. Nous jouerons un rôle prépondérant en coprésidant le groupe de travail sur l'application de la loi concernant les fraudes en matière de valeurs mobilières, qui prévoit de consigner ses recommandations aux ministres dans un rapport en novembre 2007;
- Nous collaborerons avec l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et d'autres organismes internationaux afin d'améliorer la coopération mondiale en matière d'application de la loi.

TROISIÈME OBJECTIF – Se faire le champion de la protection des investisseurs, en particulier des épargnants.

Les intérêts et les besoins des investisseurs, en particulier ceux des épargnants, continueront d'être fortement représentés dans toutes les activités de la CVMO. Outre nos activités d'application de la loi, l'éducation et la sensibilisation des investisseurs, ainsi qu'un accès opportun à des renseignements exacts sont des composantes importantes de la protection des investisseurs. Nous prendrons les mesures suivantes :

- Nous continuerons de représenter les intérêts des investisseurs dans toutes nos activités;
- Nous augmenterons notre soutien à l'éducation des investisseurs;
- Nous continuerons d'appuyer et de développer des initiatives de vulgarisation en faveur des investisseurs afin de favoriser une meilleure communication;
- Nous collaborerons avec le gouvernement et avec les organismes d'autoréglementation afin d'accorder aux investisseurs un meilleur accès à des moyens de recours opportuns et abordables. Cela comprend une meilleure sensibilisation des investisseurs ainsi qu'un accès facilité aux mécanismes de résolution des plaintes et de restitution, comme ceux qui sont offerts par l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI);
- Nous coopérerons avec les organismes d'autoréglementation, et nous mènerons ou soutiendrons des initiatives qui reconnaissent l'importance des conseillers pour l'épargnant, et qui renforcent et améliorent la relation entre les conseillers et l'épargnant;
- Nous ferons part de notre engagement envers la protection des investisseurs et de l'importance de cet engagement;
- Nous accroîtrons nos efforts ciblés d'information aux investisseurs, grâce notamment aux assemblées des investisseurs et au Comité consultatif des investisseurs;
- Nous solliciterons davantage l'engagement des autres groupes du secteur, tels que les organismes d'autoréglementation, en les invitant à participer et à échanger des renseignements.

Au cours de l'exercice 2007-2008, nous prévoyons en particulier les mesures suivantes :

- Nous collaborerons avec le Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier en vue de la publication pour avis d'une proposition de cadre pour l'information au point de vente, qui nécessiterait une information aux investisseurs précise, concise et en langage clair et simple au sujet des produits et des frais d'acquisition des fonds mutuels et des fonds distincts;

- Nous nous efforcerons de mieux comprendre les attentes des investisseurs en ce qui concerne le processus de traitement des plaintes, et nous travaillerons de concert avec les organismes d'autoréglementation et l'OSBI. Nous effectuerons également des recherches au sujet de moyens de résolution des plaintes et de restitution plus efficaces, et en prendrons compte;
- Nous collaborerons avec le Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier afin d'améliorer l'efficacité du Réseau de conciliation du secteur financier;
- Nous rencontrerons les épargnants en personne en coprésidant l'Assemblée générale des investisseurs 2007, de pair avec les organismes d'autoréglementation et l'OSBI;
- Nous nous efforcerons de prendre en considération le point de vue des épargnants au sujet de questions clés telles que la relation entre l'investisseur et son conseiller, la transparence et la responsabilisation;
- Nous collaborerons avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) afin de toujours améliorer nos processus d'alertes opportunes et d'autres communications aux investisseurs;
- Nous étendrons la mise en œuvre d'examen des prospectus des fonds de placement et de l'information continue et intégrée, afin d'évaluer le degré de suffisance de l'information et d'identifier les questions clés émergentes, y compris les tendances relatives aux frais;
- Nous explorerons la possibilité de permettre aux investisseurs de recevoir, de comparer et d'analyser l'information financière au moyen d'eXtensible Business Reporting Language (XBRL);
- De concert avec les ACVM, nous examinerons les solutions technologiques capables d'améliorer l'accès du public à l'information dans un système géré par les ACVM.

QUATRIÈME OBJECTIF – Favoriser et promouvoir une organisation plus souple, plus efficace et plus responsable.

Les employés de la CVMO représentent le meilleur atout de l'organisme. Nous utiliserons toutes nos ressources au mieux, notamment notre personnel, notre technologie, nos recherches et nos ressources financières, afin d'exécuter toutes nos activités en temps voulu et de manière efficace. Nous attendons des commissaires et des employés de la CVMO qu'ils appliquent en tout temps des normes supérieures de conduite et d'intégrité personnelle et qu'ils traitent honnêtement et équitablement avec tous les intervenants. Nous nous efforcerons de constamment améliorer notre compétence et notre efficacité dans la manière de mener nos activités. Nous prendrons les mesures suivantes :

- Nous évaluerons et nous améliorerons constamment l'efficacité de nos activités;
- Notre organisation fonctionnera de manière souple et traitera tous les intervenants avec respect et équité;
- Nous miserons sur les technologies de l'information pour soutenir nos activités de manière efficace et pour optimiser l'interface électronique que nous partageons avec les intervenants;
- Nous nous procurerons les ressources les plus appropriées, dont nous justifierons l'acquisition par une analyse coûts-avantages et d'autres outils similaires;
- Nous identifierons les exigences en matière de compétences, et nous ferons en sorte d'attirer, de garder et de motiver des employés qui possèdent les exigences requises. Nous améliorerons constamment nos plans de relève;
- Nous élargirons les capacités de gestion des connaissances et d'analyse des risques de la CVMO;
- Nous compléterons les ressources en personnel de la CVMO par des ressources externes, le cas échéant;
- Nous identifierons les situations qui nécessitent une plus grande dépendance des autres juridictions ou des autres organismes.

Au cours de l'exercice 2007-2008, nous prévoyons en particulier les mesures suivantes :

- Nous accroîtrons le niveau de compétence et de rigueur dans la conduite des analyses coûts-avantages, afin de renforcer la mise au point d'une réglementation rentable sans compromettre la protection des investisseurs;
- Nous relèverons les occasions de mieux servir le public et les participants au marché qui adressent des demandes ou des plaintes à la CVMO;

- Nous mettrons à jour le plan stratégique de technologie d'information de la CVMO, en reconnaissant les besoins technologiques de la commission et de ses intervenants;
- Nous collaborerons avec les autres organismes de réglementation des valeurs mobilières provinciaux et territoriaux afin de développer un plan stratégique de technologie d'information pour les Autorités canadiennes en valeurs mobilières;
- Nous développerons des initiatives améliorées de gestion interne des connaissances au sein de la CVMO;
- Nous poursuivrons la mise au point d'un plan stratégique des ressources humaines de la CVMO qui renforcera les initiatives de développement du leadership, de la planification de la relève et des politiques de rémunération;
- Nous examinerons et renforcerons les normes bien établies de la CVMO en matière d'éthique, d'intégrité et de responsabilité, en accord avec la mise en œuvre prévue par le gouvernement de l'Ontario de la nouvelle *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*.



L'Énoncé de priorités de la CVMO pour l'exercice 2007-2008 peut être consulté sur www.osc.gov.on.ca.

Perspectives financières pour 2007-2008

L'année qui s'annonce est la deuxième d'un cycle de trois ans pour l'établissement des droits, commencé le 1^{er} avril 2006. La hausse des recettes prévue au cours de l'exercice 2007-2008 n'est due qu'aux forces du marché, qui ont un impact sur les recettes provenant des inscrits et sur les fonds propres des émetteurs, par rapport auxquelles les droits sont déterminés. Aucune augmentation des droits n'est proposée.

Une croissance du marché plus forte que prévu en 2006-2007 a produit des recettes réelles de 11,1 millions de dollars plus élevées que prévu à l'origine. Un retard pris pour combler des postes à pourvoir approuvés au budget 2006-2007 a engendré une sous-utilisation des fonds prévus aux salaires et aux avantages sociaux de 558 000 \$, ce qui a également contribué à un excédent. Comme prévu, le budget 2007-2008 anticipe un déficit afin de réduire notre excédent et de le reverser aux participants au marché par l'entremise de droits moins élevés qu'ils ne le seraient autrement.

Les salaires et les avantages sociaux occupent 73 % du budget 2007-2008 de la CVMO. Il s'agit du seul domaine de dépenses dont la part représente plus de 10 % des dépenses totales. La croissance de 18,9 % du budget des dépenses annuelles est due à l'accroissement des effectifs, principalement dans le secteur de l'application de la loi, ainsi que dans les services qui y sont liés, afin de prendre les mesures susmentionnées. La CVMO a également examiné ses priorités et procède à la réaffectation de son personnel existant afin d'atteindre les objectifs fixés. L'augmentation du budget comprend une hausse des charges locatives, de la formation et d'autres coûts, résultant de l'accroissement des effectifs. Cette hausse se retrouve également dans l'augmentation des dépenses en immobilisations, qui comprennent les coûts de remise à neuf et d'acquisition de matériel pour les bureaux supplémentaires.

Prévisions budgétaires 2007-2008 par rapport aux résultats réels en 2006-2007

(en milliers de \$)	Résultats réels en 2006-2007	Prévisions budgétaires 2007-2008	Écart	Écart (en %)
Recettes	71,067 \$	75,189 \$	4,122 \$	5,8
Dépenses	69,304 \$	82,437 \$	13,133 \$	18,9
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	1,763 \$	(7,248) \$	(9,011) \$	
Dépenses en immobilisations	988 \$	3,698 \$	2,710 \$	274,3



Ontario

En tant qu'organisme de réglementation chargé d'encadrer les marchés financiers de l'Ontario, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) fait appliquer la *Loi sur les valeurs mobilières*, la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* ainsi que certaines dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. La CVMO est une société de la Couronne autofinancée qui est responsable devant l'Assemblée législative de l'Ontario, par l'intermédiaire du ministre responsable de la réglementation des valeurs mobilières.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO
Énoncé de priorités pour l'exercice 2007-2008

20, rue Queen Ouest, bureau 1903
Toronto, ON
M5H 3S8

Téléphone : 416-593-8314
Sans frais : 1-877-785-1555

www.osc.gov.on.ca